



L'ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES

L'engagement des usagers, des bénévoles, au côté des professionnels dans le projet et dans l'action, est une ambition qui se traduit dans les statuts de l'Association.

« Un **collège d'usagers** est déjà en place au sein du Conseil d'Administration.

« Les **salariés** sont représentés au Conseil d'Administration par deux membres du Comité d'Entreprise avec voix consultative. Avec ce nouveau projet, les salariés peuvent désormais adhérer à l'Association et y être représentés en tant que tels dans un autre collège avec voix consultative.

« Un **collège de partenaires**, portant les mêmes valeurs solidaires et humanistes que l'Association, a été créé. Il siège au Conseil d'Administration avec voix consultative.

Ces trois collèges (usagers, salariés et partenaires), sont ainsi associés au pilotage politique de l'Association.

SE DOTER D'UNE GOUVERNANCE QUI FÉDÈRE TOUTES LES PARTIES PRENANTES DE L'ASSOCIATION

« L'Association veut impliquer tous les acteurs :

- « les administrateurs,
- « les bénévoles,
- « les salariés,
- « les instances représentatives du personnel,
- « les usagers,
- « les partenaires,

Elle se dote de nouvelles instances adaptées aux enjeux juridiques, économiques et sociaux, qui permettent à chacun de participer activement à sa vitalité et à son rayonnement.

Par la création d'instances collaboratives - "le conseil d'orientation", "le comité stratégique", les rencontres territoriales - l'Association accompagne et soutient la mise en œuvre des projets de Pôles et de services

Par là même, elle développe une culture partagée du projet avec les professionnels, leur donne les moyens de sa mise en œuvre et crée les conditions d'un dialogue social de qualité.

